

# Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 5 octobre 2011

L'An deux mille onze,  
le 5 octobre à vingt et une heures,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 27 septembre 2011 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

Etaient présents:

Jean-Claude MOREL, Roland PEPIN, Michel FOUGEROUSE, Francette PAGES, Serge COUDERT, Bernard DOMAISON, Pierre-Jean MONTAVI, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE, Bernard VEYSSEYRE

Absent:

Eric FAISANDIER

Les points suivants ont été évoqués:

**Délibération pour cession à 1 euro d'une parcelle au Villeret:** Suite au déclassement d'une partie du domaine public au Villeret, parcelle cadastrée désormais C815, le Conseil Municipal décide de la céder pour un euro symbolique à Monsieur Faisandier Auguste. Le prix tient compte du fait que celui-ci a donné du terrain pour la réalisation d'un chemin à proximité du Mont.

**Vente de bureaux de l'ancienne école ainsi que d'un lit:** Des demandes d'acquisition ayant été formulées, le Conseil Municipal autorise la vente de bureaux de l'ancienne école constitués de pieds métalliques pour 30 euros l'unité. Un ancien lit métallique est cédé à ce même tarif.

**Désignation d'un habitant de Champagnac pour la signature d'un document d'arpentage:** Le Conseil Municipal décide de donner à Gilles Monteil l'autorisation de signer le document d'arpentage pour les habitants de Champagnac.

**Achat d'un poêle au restaurant « Les Fauvettes »:** Après consultation de plusieurs prestataires, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de Monsieur Garrel pour l'installation d'un poêle à granulés dans la salle du restaurant « Les Fauvettes ».

**Acquisition d'une parcelle de 153 m<sup>2</sup> permettant un accès à l'arboretum depuis le domaine public communal:** Afin de permettre un accès au futur arboretum depuis le domaine public communal, le Conseil Municipal valide la cession gratuite par Michel Fougerouse d'une bande de terrain de 4 mètres de large et d'une surface totale de 153 m<sup>2</sup>.

**Incendie de 2010:** Dans le cadre de la procédure d'indemnisation de la section de Saint Préjet/Pannessac suite à l'incendie de 2010 et en l'absence de commission syndicale, le Conseil Municipal décide que la commune se substitue à la section pour permettre les démarches administratives nécessaires.

**Décision modificative au budget communal:** Suite à la demande du percepteur, le Conseil Municipal valide la modification budgétaire en recette et en dépense pour tenir compte de l'aide versée par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

**Demande de rétablissement du taux de 1% versé au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle:**

Le parlement, lors de l'adoption de la loi de finances rectificative 2011 risque, avec le soutien du gouvernement, d'approuver un amendement sénatorial mettant gravement en cause le droit à la formation professionnelle dans la fonction publique territoriale. Le Conseil Municipal demande que soit maintenu le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la fonction publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

**Contrat de prestation avec la Mission Départementale de Développement Touristique:** Le conseil Municipal décide de valider le contrat de partenariat proposé par la Mission Départementale de Développement Touristique pour la commercialisation des chalets en 2012.